## MAIRIE de LES MARTRES DE VEYRE

## DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 13/07/2025	
Par :	Madame Dissard Legay Victorine
Demeurant à :	30 rue de l'ancienne poste
	63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	30 Rue de l'Ancienne Poste 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AH 364
Nature des Travaux :	réfection de toiture

Nº DP 063 214 25 00084

## Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 13/07/2025 par Madame Dissard Legay Victorine,

Vu l'objet de la déclaration :

- pour réfection de toiture ;
- sur un terrain situé 30 Rue de l'Ancienne Poste à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021 et notamment le règlement de la zone UDF;

Vu l'affichage en mairie, le 13/07/2025 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Vu les pièces complémentaires reçues en date du 25/09/2025 et du 30/09/2025 ;

## ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de NON OPPOSITION.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 21/10/2025 Le Maire,

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateux de taxes d'urbanisme. Si tel était le cast le ca

2 – Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site <a href="https://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a>)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.